



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE L' AISNE

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

---

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 05 janvier 2010,

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND fait partie du Plan de Prévention des Risques Technologiques sur la commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND approuvé le 26 juillet 2010,

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPR approuvé le 26 juillet 2010.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>

**Article 2** : L'arrêté du 05 janvier 2010 est abrogé.

**Article 3** : Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet, le Sous-Préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 02 DEC. 2010  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet,  
Directeur de Cabinet,

Myriam GARCIA

## Commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **02 DEC. 2010**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

date

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

approuvé

date **26 juillet 2010**

effet

Les documents de référence sont :

- DDRM

Consultable sur Internet

- **publié au Recueil des Actes Administratifs de septembre 2010 – partie 2**

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA SOUS-PREFECTURE, A LA PREFECTURE OU A LA DDT**

**Du sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>**